



PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction Départementale de la Protection des Populations
Service Sécurité Sanitaire des Aliments
10, bd Gaston Doumergue
B.P. 76315 - 44263 Nantes Cedex 2

NANTES, LE 16/09/2015

Dossier suivi par : Alain FRADET

A Réf :
Courrier départ Réf :

Mel : ddpp@loire-atlantique.gouv.fr

OBJET : ATTESTATION

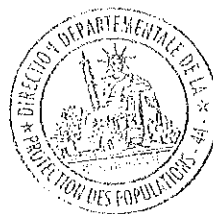
GASTRONOME
ZI de l'hermitage
BP 123
44 154 ANCENIS CEDEX

ATTESTATION

Je soussigné, Alain FRADET, Chef du service sécurité sanitaire des aliments à la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire Atlantique, atteste que l'établissement GASTRONOME sis ZI de l'hermitage 44 150 ANCENIS est agréé sous le numéro FR 44 003 002 CE au titre du règlement 178/2002 du 28 janvier 2002 et des règlements 852/2004 et 853/2004 du 29 avril 2004 pour les activités d'abattage, de découpe et d'entreposage de volailles.

P/Le Directeur départemental,

Le chef du service sécurité sanitaire des aliments,



Alain FRADET

PREFECTURE DE LA VENDEE

NOTIFICATION D'AGREMENT SANITAIRE

- Vu la demande d'agrément actualisé parvenue dans mon service le 25/10/2018 suite à un changement de direction,
- Vu le Règlement CE 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'autorité européenne de sécurité des aliments et fixant les procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires
- Vu le Règlement CE 852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires
- Vu le Règlement CE 853/2004 fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées animales et d'origine animale
- Vu le Code rural, notamment l'article L. 233-2
- Vu l'arrêté ministériel du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale
- Vu l'Arrêté Préfectoral n° 17-DRCTAJ/2-431 du 31 juillet 2017 portant délégation générale de signature à Madame Sophie BOUYER, Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Vendée
- Vu la décision de subdélégation de Madame Sophie BOUYER du 1^{er} août 2018.

Le PREFET de la VENDEE attribue à l'établissement suivant :

**GALLIANCE FALLERON
6, ALLEE DES PENIERES
85670 FALLERON**

SIRET n° 32249907000017

Exploité par : Monsieur Tony FLORANCEAU, Directeur

L'agrément sous le numéro **85.086.001**

pour les activités de :

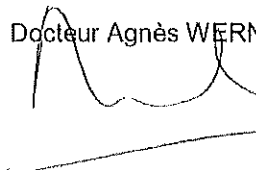
Fabrication de produits à base de viandes

Catégories de produits : produits transformés à base de volailles (charcuteries, émincés, confits, rôtisserie, reconditionnement).

Fait à la Roche sur Yon, le 30 octobre 2018

Le Préfet
Par délégation, par empêchement de la Directrice
Départementale de la Protection des Populations
Le chef du Service de la Sécurité Sanitaire des Aliments,

Docteur Agnès WERNER





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

ATTESTATION

Je soussigné, BUREL Olivier, chef du service sécurité sanitaire des aliments à la Direction Départementale de la Protection des Populations du Morbihan, atteste par la présente que l'établissement GALLIANCE ELABORES sis Z.I. Bel Air – 56250 LA VRAIE CROIX est agréé sous le numéro :

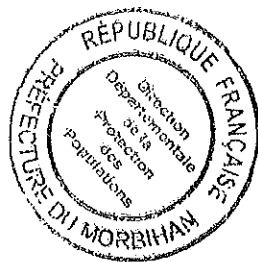
FR 56. 261.001 CE

pour l'activité suivante :

➤ transformation de produits carnés, activité relevant de la section VI de l'annexe III du règlement (CE) n° 853/2004 du 29 avril 2004.

L'agrément sanitaire a été accordé sur la base du constat par mes services de la conformité de l'établissement au regard notamment des exigences des règlements (CE) n° 852/2004 et 853/2004 du 29 avril 2004.

Fait à VANNES, le 20 mars 2018



Le chef du service sécurité sanitaire des aliments

Olivier BUREL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction départementale de
la protection des populations

Service sécurité sanitaire des
aliments

ATTESTATION

Je soussigné, Laszlo GALANTAI, Inspecteur de Santé Publique Vétérinaire à la Direction Départementale de la Protection des Populations du Morbihan certifie que l'établissement « SOCALYS » situé Moulin de Baudry – 56440 LANGUIDIC est agréé sous le numéro 56 101 004 pour la mise sur le marché communautaire de viande de volailles.

Je certifie par ailleurs que cet établissement figure sur la liste officielle des établissements français agréés pour exporter des viandes de volailles vers l'UNION DOUANIERE (RUSSIE) consultable sur le site Expadon.

Horaires d'ouverture et
accueil téléphonique
du lundi au jeudi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
vendredi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00
Adresse :
8, avenue Edgar Degas – CS 92526
56019 Vannes Cedex
Téléphone :
02 97 63 29 45
Télécopie :
02 97 40 57 83
Courriel : ddpp@morbihan.gouv.fr
Accueil consommateurs
Téléphone : 39 39
Physique : Cité administrative,
13 avenue St Symphorien, Vannes

Fait à Vannes le 16/07/2014

Le Vétérinaire Officiel

Laszlo GALANTAI



PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Nantes, le 28 Septembre 2017

Direction Départementale de la Protection des Populations
Services Vétérinaires
Sécurité Sanitaire des Aliments
10, boulevard Gaston Doumergue
B.P. 76315 – 44263 Nantes Cedex 2

Mr le Directeur
GALLIANCE LE BIGNON
18 rue de la forêt
ZA de la forêt
44140 LE BIGNON

Objet : attestation agrément CE

Réf. Rég. : Règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale

ATTESTATION
CERTIFICATE OF CONFORMITY

Je soussigné, Dr Florence DUGAST, vétérinaire officiel de la direction départementale de la protection des populations de Loire-Atlantique, atteste que l'établissement,

I hereby, Dr Florence DUGAST, official veterinarian of the direction départementale de la protection des populations de Loire-Atlantique, attests that the firm :

GALLIANCE LE BIGNON

18 rue de la forêt
ZA de la forêt
44140 LE BIGNON

est agréé au titre de l'article 4 du règlement 853/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 *fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale*, sous le numéro :

accorded to clause 4 of ther 853/2004 European Regulation and 29 April 2004 Council, *that fixes specific hygienic rules to food products of animal origins*, is registrered under ther number :

FR 44.014.001 CE

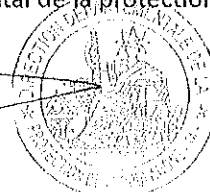
Cet agrément n'a pas fait l'objet d'un retrait ou d'une suspension,

This approval hasn't be subjected to any revocation or suspension.

Pour le Directeur départemental de la protection des populations,

Le Vétérinaire Officiel,

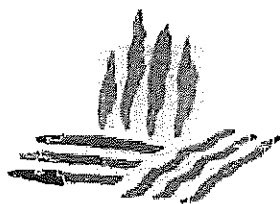
Dr Florence DUGAST



Tél. 02.40.08.86.55 – Fax : 02.40.08.86.66

Horaires d'ouverture au public 9H00-12H30 / 13H30-16H

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA PÊCHE ET DE
L'ALIMENTATION

Services Vétérinaires

Bressuire le lundi 1er mai 2000

Le Vétérinaire Inspecteur

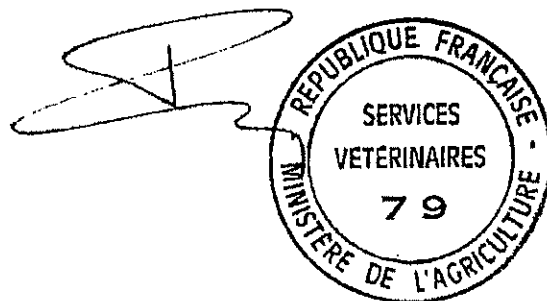
Docteur Isabelle DESPRES

Service Hygiène Alimentaire

Dossier suivi par : DESPRES Isabelle
OBJET : Agréments S.I.S. Moncoutant

Je, soussignée Docteur DESPRES Isabelle, Vétérinaire Inspecteur dans la circonscription de Bressuire, atteste qu'à la parution au Journal Officiel de la République Française du 7 février 1999, les établissements S.I.S. de Moncoutant sont répertoriés comme présentant les agréments communautaires suivants sous le numéro 79 179 02 :

- entreposage de denrées animales ou d'origine animale
- abattage de volailles et découpe de viandes de volailles
- production et de mise sur le marché communautaire des viandes hachées et des préparations de viandes



ABATTOIR DE BRESSUIRE

Boulevard du Maréchal Foch 79300 BRESSUIRE - Tél. : 05.49.74.51.32
Direction des Services Vétérinaires



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES DEUX-SEVRES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle Protection des Populations
Mission Alimentation**

Site actuel :

210 avenue de la Venise Verte
B. P. 525
79022 NIORT cedex
tél : 05.49.79.37.44
fax : 05.49.79.96.50

courriel : ddcsp-pa@deux-sevres.gouv.fr

Ouverture des bureaux :

du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et
de 14 h 00 à 16 h 30 – vendredi 16 h 15

Affaire suivie par : Agnès POILANE
Tél. : 05.49.79.96.56

Réf : APO/EMA-HA1100512

Niort, le 21 juin 2011

**GASTRONOME CANARD NUEL
ZI DU PROULIN
79250 NUEL LES AUBIERS**

Objet : Modification numéro d'agrément sanitaire

Références réglementaires :

- Arrêté ministériel du 8/06/06 modifié

Monsieur le Directeur,

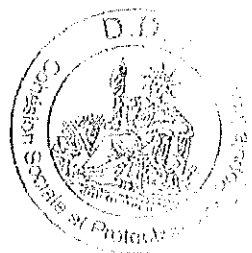
J'accuse réception le 20 juin 2011 de votre courrier du même jour m'informant du changement de numéro d'agrément sanitaire pour votre atelier d'abattage et de découpe de volaille.

Conformément à la réglementation citée ci-dessus, le nouveau numéro d'agrément est **79-195-002**.

Je vous informe que le changement sur la base informatique SIGAL a été réalisé le 21 juin 2011.

A partir de cette date, je vous demande de privilégier l'utilisation des « anciennes » étiquettes sur le marché national ou communautaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Chef de Mission

Docteur Agnès POILANE

Copie : NUEL LES AUBIERS

«Les décisions contenues dans le présent courrier peuvent être contestées dans le délai de deux mois, soit par recours gracieux adressé au Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers»



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES DEUX-SEVRES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Pôle Protection des Populations

Mission Alimentation

Site actuel :

210 avenue de la Venise Verte

B. P. 525

79022 NIORT cedex

tél : 05.49.79.37.44

fax : 05.49.79.96.50

courriel : ddspp-ha@deux-sevres.gouv.fr

Ouverture des bureaux :

du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et

de 14 h 00 à 16 h 30 – vendredi 16 h 15

Niort, le 22 juin 2011

GASTRONOME PEC

LE QUAIREAU

BP n°5

79250 NUEL LES AUBIERS

Affaire suivie par : Agnès POILANE
Tél. : 05.49.79.96.56

Réf : APO/EMA-HA1100514

Objet : Modification numéro d'agrément sanitaire

Références réglementaires :

- Arrêté ministériel du 8/06/06 modifié

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception 15 juin 2011 de votre courrier du même jour m'informant du changement de numéro d'agrément sanitaire pour vos ateliers :

- de découpe de volaille,
- de produits à base de viande,
- de préparation de viande,
- de VSM,
- d'entreposage.

Conformément à la réglementation citée ci-dessus, le nouveau numéro d'agrément est : **79-195-001**.

Je vous informe que le changement sur la base informatique SIGAL a été réalisé le 20 juin 2011.

A partir de cette date, je vous demande de privilégier l'utilisation des « anciennes » étiquettes sur le marché national ou communautaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de Mission




Docteur Agnès POILANE

Copie : Nuail las Aubliers

«Les décisions contenues dans le présent courrier peuvent être contestées dans le délai de deux mois, soit par recours gracieux adressé au Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers»

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES


Direction Départementale
des Services Vétérinaires
des Deux-Sèvres

GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE
A l'attention de Monsieur le Directeur
ZI du Proulin

SERVICE Hygiène et Sécurité des
Aliments

79250 NUEIL LES AUBIERS

210, avenue de la Venise Verte
B.P. 525
79022 - NIORT cedex

Mél : HA.DDSV79@agriculture.gouv.fr

Tél. : 05.49.79.37.44
Fax : 05.49.79.96.50
Dossier suivi par : Françoise CHARTIER

Objet : Agrément sanitaire communautaire définitif
Réf. : Arrêté ministériel du 28 juin 1994
Arrêté ministériel du 14 janvier 1994
Arrêté ministériel du 29 mai 1995
Arrêté ministériel du 3 avril 1996
Niort, le 8 décembre 2004

N/ Réf : FC/JG/ HA0400838

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions :

- de l'arrêté ministériel du 28 juin 1994 relatif à l'identification et à l'agrément sanitaire des établissements mettant sur le marché des denrées animales ou d'origine animale et au marquage de salubrité,
- de l'arrêté ministériel du 14 janvier 1994 fixant les conditions sanitaires auxquelles doivent satisfaire les établissements d'abattage de volailles,
- de l'arrêté ministériel du 29 mai 1995 fixant les conditions sanitaires auxquelles doivent satisfaire les ateliers de découpe de viande de volaille,
- de l'arrêté ministériel du 3 avril 1996 fixant les conditions d'agrément des établissements d'entreposage des denrées animales ou d'origine animale.

J'ai l'honneur de vous informer que l'agrément sanitaire communautaire délivré à votre établissement, à titre probatoire, le 1^{er} octobre 2004 (FC/EM/HA0400706) :

GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE
ZI du Proulin
79250 NEUIL LES AUBIERS

est transformé en agrément définitif sous le numéro 79.195.03, pour les activités suivantes :

- ✓ abattage de volaille (poulet)
- ✓ découpe de volaille (poulet)
- ✓ entropôt (viande fraîche de volaille)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Départemental des Services Vétérinaires


Dr Amand THEBAULT



Copie : - DGAI
- Dr Isabelle DESPRES



PREFET DES DEUX-SEVRES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle Protection des Populations
Mission Inspection
Vétérinaire en Abattoir**

Site actuel :
210 avenue de la Venise Verte
B. P. 525
79022 NIORT cedex
tél : 05.49.79.37.44
fax : 05.49.79.96.50

courriel : ddcsp-ha@deux-sevres.gouv.fr

Ouverture des bureaux :
du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et
de 14 h 00 à 16 h 30 - vendredi 16 h 15

Niort, le 09 juillet 2012

**GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE
GIS POULET
ZI LE PROULIN
79250 NUEIL LES AUBIERS**

Affaire suivie par : Agnès POILANE
Tél. : 05.49.79.96.56

Réf : APO/EMA-HA1200512

Objet : Attribution numéro

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre courrier et prend en note votre changement de numéro d'agrément **79-195-003** à partir du 20 juin 2011.

Votre nouveau numéro est enregistré dans la base informatique SIGAL de la Direction Générale de l'Alimentation et apparaît dans les listes consultables par les autorités sanitaires des pays tiers.

En pratique, les emballages et étiquettes pré-imprimés portant l'ancien numéro (79-195-03) pourront être utilisés pour les produits destinés au marché national jusqu'à épuisement des stocks.

Pour les denrées destinées à l'exportation vers les pays tiers ou aux échanges intra-communautaires, l'utilisation des emballages et étiquettes portant le nouveau numéro doit être privilégiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Docteur Agnès POILANE



PREFET DES COTES D'ARMOR

Direction départementale de la
protection des populations

Ploufragan, le 08/04/2020

Service sécurité sanitaire des
aliments

GALLIANCE ST NICOLAS DU PELEM
4, rue du Sulon
22480 SAINT NICOLAS DU PELEM

Affaire suivie par :
Brigitte DUBOC

Tél : 02.96.01.37.15
Fax : 02.96.01.85.19
ddpp-ha@cotes-darmor.gouv.fr

Horaires d'ouverture :
9h00-12h00 14h00-17h00

A l'attention de
Madame PERDEREAU Magaly

OBJET : Attestation d'agrément sanitaire.

Référence du courrier : 2020-01056

Références réglementaires :

- *Règlement (CE) 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'autorité européenne de sécurité des aliments et fixant les procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires*
- *Règlement (CE) 852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires*
- *Règlement (CE) 853/2004 fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées animales et d'origine animale*
- *Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L. 233-2*
- *Arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale*

Madame,

J'atteste que l'établissement «GALLIANCE – produits élaborés», situé 4, rue du Sulon, 22480 SAINT NICOLAS DU PELEM ; numéro Siret 503 932 758 000 25, dispose d'un agrément sanitaire sous le numéro :

FR 22.321.008 CE pour les activités suivantes :

Au titre de la section VI « Produits à base de viande » pour l'activité de transformation de produits carnés,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Chef de secteur
Viande et commerce de détail

Denis Van der Putten

PREFECTURE DE LA VENDEE



Ministère de
l'Alimentation,
de l'Agriculture
et de la Pêche

NOTIFICATION D'AGREMENT

- Vu** le courrier n° HA1100088AW/FM relatif à l'harmonisation des numéros d'agrément, qui vous a été adressé le 10 janvier 2011
- Vu** votre courriel de demande de changement de numéro d'agrément parvenu dans mon service le 19 janvier 2011
- Vu** le Règlement CE 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'autorité européenne de sécurité des aliments et fixant les procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires
- Vu** le Règlement CE 852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires
- Vu** le Règlement CE 853/2004 fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées animales et d'origine animale
- Vu** le Code rural, notamment l'article L. 233-2
- Vu** l'arrêté ministériel du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale
- Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 10-DRCTAJ/2-91 du 15 février 2010 modifié par arrêté n° 11-DRCTAJ/2-5 du 06 janvier 2011 portant délégation de signature à Monsieur Didier BOISSELEAU, Directeur Départemental de la Protection des Populations de la Vendée
- Vu** la décision de subdélégation de Monsieur Didier BOISSELEAU du 11 janvier 2011

Le PREFET de la VENDEE attribue à l'établissement suivant :

ETABLISSEMENTS BODIN ET FILS

ZI les terres douces

85210 SAINTÉ HERMINE

Exploité par : **Monsieur Thomas BERTRAND**

L'agrément sous le numéro **85.223.001**

pour les activités de :

- **Abattage de Volailles**
- **Découpage de viandes de volailles**
- **Fabrication de viandes hachées et préparations de viandes** : préparations de viandes : volailles
- **Entreposage** : entreposage – négoce – congélation – conditionnement – emballage.

Fait à La Roche sur Yon, le 30 juin 2011

Par délégation, par empêchement du
Directeur Départemental de la Protection des Populations,
Le Chef du Service de la Sécurité Sanitaire des Aliments,

Docteur Agnès WERNER



Annexe 5 - notification d'agrément ou d'identification sanitaire

Ind rév H : Date : 11/04/2011

Direction Départementale de la Protection des Populations

